

# Le centre-bourg de Bassens demain

Etude urbaine



Bilan de la concertation réglementaire

Concertation ouverte du 03 avril 2025  
au 12 septembre 2025

## **SOMMAIRE :**

**p 3 : le préambule**

**p 4 : le dispositif de concertation**

**p 6 : le déploiement du dispositif**

**p 14 : les retours de la concertation**

**p 19 : prise en compte par la maîtrise  
d'ouvrage et conclusion**

**p 20 : les annexes**

# Préambule

Dans un souci de cohérence et d'équilibre territorial, Bordeaux Métropole et la ville de Bassens ont souhaité porter une réflexion sur le centre-bourg de la commune, en perte de vitalité, étendu au secteur de la place de la Commune de Paris (place du marché dominical, à rayonnement métropolitain) et au secteur de la gare. La transformation de la gare en Pôle d'Echange Multimodal dans le cadre du projet du RER métropolitain, en lien avec les grands projets de mobilité en cours (BEX, ReVE) et la mise en œuvre de l'OIM Arc Rive droite au travers de la transformation de l'ancien site Lafon (projet Inno Garonne) constitue un des éléments structurants à prendre en compte dans le devenir de la commune.

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole a confié une mission à la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) portant sur le développement du centre-bourg de Bassens en lien avec les autres centralités identifiées, la place de la Commune de Paris et le secteur de la gare. Il s'agit d'assurer un rééquilibrage de l'offre de logements et des équipements associés vers le centre et le maintien de sa diversité sociale. Une étude de maîtrise d'oeuvre a donc débuté en novembre 2024, pour établir un projet urbain en septembre 2025.

Dans la perspective d'alimenter cette étude et conformément aux articles L.103-2 et R.103-1 du Code de l'urbanisme, la délibération n°N° 2025-50 du 7 février 2025 a ouvert la concertation sur l'étude du centre-bourg élargi pour nourrir le travail technique des avis et des contributions du public. Elle s'est tenue du 03 avril 2025 au 12 septembre 2025.

Cette concertation réglementaire a questionné les priorités du projet d'aménagement et a permis de tester certaines orientations. Elle a été précédée d'une concertation volontaire durant la phase diagnostic de l'étude, entre novembre 2024 et février 2025, qui a alimenté l'équipe de maîtrise d'oeuvre dans la définition des enjeux.

# A - LE DISPOSITIF DE CONCERTATION

## Annonces réglementaires et légales

Conformément aux articles L.103-2 et R.103-1 du Code de l'urbanisme, l'étude du centre-bourg de Bassens a été soumise à une concertation réglementaire. Le projet a fait l'objet d'une délibération lors du Conseil de Bordeaux Métropole le 7 février 2025 ainsi que d'un arrêté de concertation émis le 11 mars 2025 (N°25METAJPP00242) et signé par la présidente de Bordeaux Métropole Christine Bost.

Il est possible de consulter cet avis d'ouverture de la concertation :

- Sur le site internet de Bordeaux Métropole, accessible à l'URL suivante : <https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/processes/BassenscentreBourg>
- Sur le site internet de Sud-Ouest, accessible à l'URL suivante : <https://www.sudouest.fr/annonces-legales/2501298>

Pour favoriser la participation la plus large et représentative possible, plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- mise à disposition de dossiers de concertation (en formats numérique et papier),
- mise à disposition de registres de contribution (en formats numérique et papier),
- mise à disposition d'un site internet dédié à l'étude urbaine,
- organisation d'une réunion publique de lancement de la concertation,
- animation d'un stand sur le marché,
- animation de 2 ateliers pour les habitants,
- animation d'un atelier pour les commerçants du centre,
- tenue d'un temps de restitution de la concertation et de la démarche culturelle.

# A - LE DISPOSITIF DE CONCERTATION

## Le dispositif de communication

### Les outils numériques

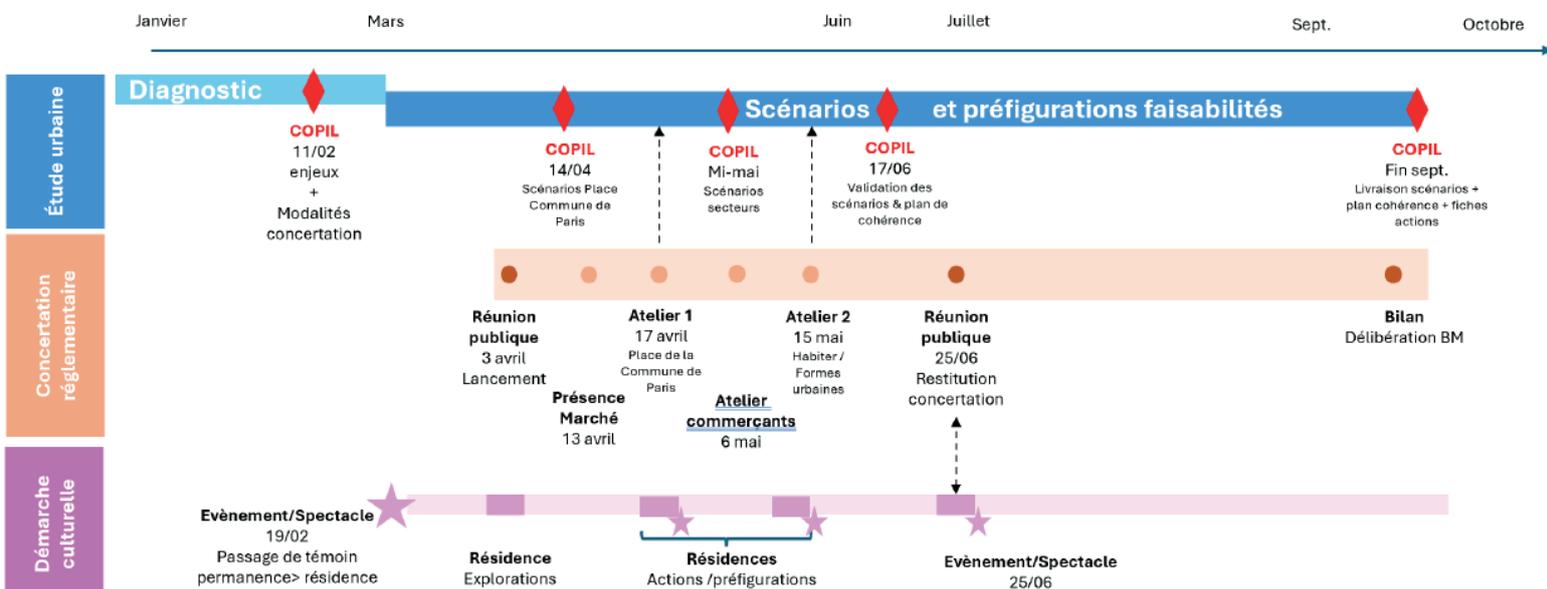
La mairie de Bassens, La Fab et Bordeaux Métropole ont informé les riverains et usagers du centre de Bassens de l'avancement du projet et de la concertation, grâce à leurs sites internet :

- Sur le site internet de Bordeaux Métropole, accessible à l'URL suivante (<https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/processes/BassenscentreBourg>),
- Sur le site internet dédié à l'étude urbaine, accessible à l'URL suivante : <https://bassens-centre.fr/2025/04/03/lancement-de-la-phase-scenarios-et-de-la-concertation-reglementaire/>,
- Sur les réseaux sociaux de la Ville de Bassens et dans ses communications sous format papier.

### Les supports physiques

- 600 flyers et 600 gazettes distribués dans les boîtes aux lettres des habitants pour le lancement de la concertation,
- 1 000 flyers distribués dans les boîtes aux lettres des habitants et à l'école municipale de Bassens pour le temps de restitution de la concertation.

### calendrier prévisionnel mars 2025



# B - LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONCERTATION

## Les dossiers de concertation

Le dossier de concertation est un document numérique et papier, permettant d'informer de l'état d'avancement du projet dans son ensemble. Ceux-ci ont été rendus disponibles :

### En format papier :

- aux horaires d'ouverture de la mairie de Bassens,
- aux horaires d'ouverture de Bordeaux Métropole – Pôle Territorial Rive Droite,
- ux horaires d'ouverture de la Cité Municipale de Bordeaux.

### En format numérique :

- Sur le site internet de participation de Bordeaux Métropole, accessible à l'URL suivante : <https://participation.bordeaux-metropole.fr>
- Sur le site internet dédié à l'étude urbaine, à l'URL suivante : [https://bas-sens-centre.fr/wp-content/uploads/2025/04/BASSENS\\_Etudes\\_UR-BAINES\\_Dossier\\_concertation\\_reduit.pdf](https://bas-sens-centre.fr/wp-content/uploads/2025/04/BASSENS_Etudes_UR-BAINES_Dossier_concertation_reduit.pdf)

# B - LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONCERTATION

## Les registres de contributions

Un registre de contributions permet à chaque personne souhaitant s'exprimer au sujet d'un projet de laisser une question, une remarque, ou un avis par écrit, qui sera analysé par l'équipe en charge du projet.

Un registre en format papier a été déposé dans chacun des lieux suivants :

- aux horaires d'ouverture de la mairie de Bassens,
- aux horaires d'ouverture de Bordeaux Métropole – Pôle Territorial Rive Droite,
- aux horaires d'ouverture de la Cité Municipale de Bordeaux.

Aucune contribution n'a été enregistrée sur ces registres.

Un registre en format numérique a été rendu disponible :

- Sur le site internet de participation de Bordeaux Métropole (voir annexe n°12), accessible à l'URL suivante : <https://participation.bordeaux-metropole.fr>

2 contributions ont été enregistrées.

Aucune contribution n'a été reçue par mail à l'adresse : [permanencebassens@gmail.com](mailto:permanencebassens@gmail.com)

# B - LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONCERTATION

## Le site internet de l'étude

Un site internet dédié à l'étude urbaine a permis d'annoncer les événements à venir, de partager les compte-rendus et les grandes étapes du projet.

Il est accessible à cette adresse : <https://bassens-centre.fr/>

### S'informer

Retrouvez le dossier de la concertation en cours ici.

Tous les autres documents liés à l'étude sont également accessibles ci-dessous :

<a href="#">- compte-rendus d'ateliers</a>
<a href="#">Compte-rendu de l'atelier du 15 mai 2025 (formes urbaines)</a> 
<a href="#">Compte-rendu de l'atelier du 06 mai 2025 (commerçants)</a> 
<a href="#">Compte-rendu de l'atelier du 17 avril 2025 (place de la commune de Paris)</a> 
<a href="#">+ publications</a>
<a href="#">+ documents de travail</a>



**Actualités**

**Événements**

**Venez nombreux au spectacle de restitution le 25 juin**  
5 juin 2025  
Bienvenue à Bassens! est une soirée spectacle en plein air, un éloge de l'accueil, proposée par la compagnie Mycélium en  
En savoir plus »

**Comptes-rendus des deux derniers ateliers**  
2 juin 2025  
Un atelier dédié aux commerçants a eu lieu le 06 mai dernier. Un atelier habitants concernant les formes urbaines et  
En savoir plus »

**Faites votre marché pour le centre de Bassens**  
21 mai 2025  
Pour lancer la concertation sur le devenir du centre de Bassens, les urbanistes de l'agence deux degrés ont animé un  
En savoir plus »

**Compte-rendu de l'atelier sur l'avenir de la place de la Commune de Paris**  
7 mai 2025  
L'atelier sur l'avenir de la place de la Commune de Paris a eu lieu le 17 avril dernier. Il a  
En savoir plus »

## La réunion publique de lancement

Une réunion publique a eu lieu le 03 avril à 18h, à la salle des fêtes de Bassens. Elle a été co-animée par François Barbet (chef de projet à La Fab), Mathieu Zimmer (responsable concertation chez deux degrés) et Alexandre Rubio (maire de Bassens). Elle a permis de présenter les enjeux, les dispositifs de la concertation et de répondre aux questions du public.

Réunion publique le 3 avril à la salle des fêtes. Environ 30 personnes étaient présentes.

# B - LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONCERTATION

## 2 ateliers avec les habitants

2 ateliers thématiques ont eu lieu. Le premier était dédié à la Place de la Commune de Paris et le second aux formes urbaines et à l'habitat dans le centre de Bassens.

Ces 2 ateliers ont été co-animés par Mathieu Zimmer (responsable concertation chez deux degrés) et François Barbet (chef de projet à La Fab).

Atelier «Quel avenir pour la place de la Commune de Paris» : 17 avril 2025 à la salle des fêtes. 5 habitants présents.

Atelier «Formes urbaines» : le 15 mai 2025 à la salle des fêtes. 3 habitants présents.



## L'atelier avec les commerçants

Un atelier réservé aux commerçants du centre a été animé par Arnaud Ernst (consultant urbanisme commercial chez AID), Mathieu Zimmer (responsable concertation chez deux degrés) et François Barbet (chef de projet à La Fab).

Atelier commerçants : le 6 mai 2025 à la mairie de Bassens. 6 commerçants présents.

# B - LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONCERTATION

## Le stand au marché

Un temps de médiation grand public a été animé le dimanche 13 avril sur le marché de Bassens. Les deux urbanistes de deux degrés ont proposé aux visiteurs de «faire leur marché» pour le projet du centre de Bassens.

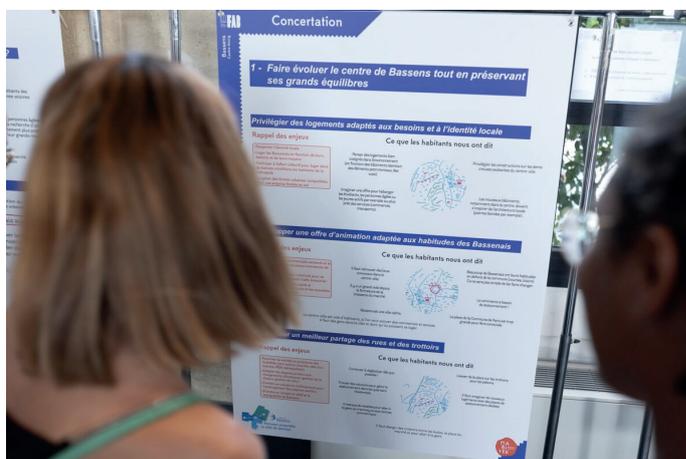
Stand au marché le 13 avril 2025. 18 personnes interrogées.



## La restitution de la concertation

Lors d'un temps de restitution de la démarche culturelle (spectacle de la Compagnie Mycélium), une exposition présentant les éléments remontés de la concertation a été installée.

Spectacle de restitution de la démarche culturelle et de la concertation, le 25 juin 2025, à la salle des fêtes. Environ 70 personnes présentes.



# B - LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONCERTATION

## En parallèle : une démarche culturelle

En complément de la concertation, une démarche culturelle a été initiée par la maîtrise d'ouvrage. Dans ce cadre, la compagnie Mycélium a organisé plusieurs résidences sur la Ville pour rencontrer les habitants et les faire parler de Bassens.

Ce travail s'est conclu par un spectacle de restitution de 35 minutes, plaçant les spectateurs dans le rôle de nouveaux habitants de Bassens.



crédit photo : Olivier Panier des Touches

# B - LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONCERTATION

## Retours chiffrés sur la concertation

L'ensemble des dispositifs de concertation ont permis d'échanger avec une centaine d'habitants et d'acteurs de Bassens. Les ateliers spécifiques ont rassemblé peu de participants mais les dispositifs en plein air ou culturels ont touché un public plus large. La majorité des participants étaient des personnes âgées mais une diversité de profils d'habitants a été touchée (jeunes actifs, familles, enfants) lors des temps hors atelier.



crédit photo : Olivier Panier des Touches

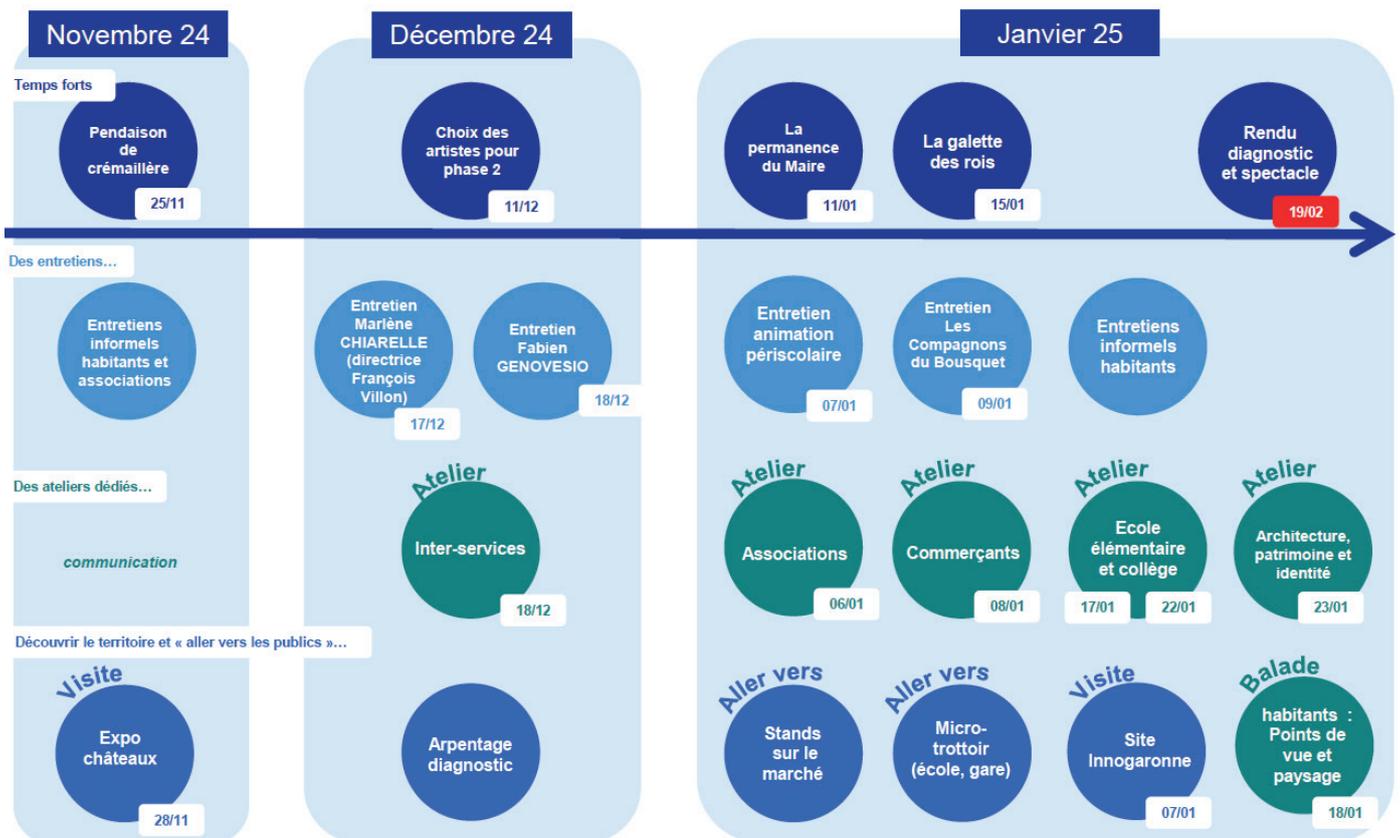
# B - LE DEPLOIEMENT DU DISPOSITIF DE CONCERTATION

## Une concertation réglementaire qui fait suite à une concertation volontaire

Rappelons que de novembre 2024 à février 2025, une concertation volontaire a eu lieu lors de la phase diagnostic de l'étude. Elle a été construite autour d'une permanence urbaine (3 jours de présence par semaine) et d'une série d'ateliers et de temps en extérieur. Ce premier travail a fait remonter de nombreux éléments de diagnostic et d'enjeux urbains, avec un peu plus de 200 personnes rencontrées.

### Démarche urbaine et culturelle

*Les temps fort de la permanence urbaine*



# C - LES RETOURS DE LA CONCERTATION

## Rappel des éléments mis à la concertation

La concertation a permis de d'échanger sur les grandes pistes de réflexion identifiées pour le centre de Bassens.

### Piste 1 : intégrer astucieusement de nouvelles constructions de logements dans le tissu du centre-ville

Bassens a besoin de logements et ces nouveaux logements doivent être conçus pour accueillir des publics variés (personnes âgées, jeunes actifs, familles en recomposition, nouveaux habitants) et pour faire vivre le centre-ville. En fonction de l'objectif de construction, des formes souhaitées et des attentes sur le dynamisme du centre-ville, 2 typologies d'interventions sont possibles :

- accompagner la construction de petits logements privés en fond de parcelle,
- développer des opérations de petits collectifs sur des emprises foncières libres et/ou mutables.

### Piste 2 : intensifier l'usage de la place de la Commune de Paris pour la faire vivre au quotidien et dynamiser le marché du dimanche

La place de la Commune de Paris est identifiée très clairement comme un espace important de la ville de Bassens et qui mériterait d'être repensée pour dynamiser le marché du dimanche et faire vivre ce lieu toute la semaine (activités commerciales, activités associatives, activités ludiques). La grande dimension de la place interroge : comment animer un espace si vaste en semaine ? Comment imaginer un aménagement sobre pour maîtriser les coûts des travaux ? Comment mieux intégrer les rues adjacentes dans le fonctionnement de la place ? Quelle gestion du stationnement et de la végétalisation ?

3 options contrastées peuvent être mises en débat sur le futur visage de la place de la Commune de Paris :

- faire le pari du commerce en aménageant une halle et des locaux d'activité sur une partie de la place,
- faire le pari des loisirs en aménageant une grande place ludique autour du marché,
- faire le pari de la convivialité en réduisant l'emprise et en cherchant à aménager une place du marché du village plus vivante.

# C - LES RETOURS DE LA CONCERTATION

## Piste 3 : intégrer davantage le quartier de la gare dans la vie de la commune

Avec la montée en puissance de la gare RER de Bassens qui permet de rejoindre le tram A à Cenon Gare en 5 minutes et le tram C à la gare Saint-Jean en 8 minutes, ce lieu de passage voit sa fréquentation augmenter. Cela génère des questionnements sur la façon de gérer les flux d'usagers (notamment pour le stationnement en voiture) mais cela offre également de nouvelles opportunités pour l'animation du bas de Bassens.

Plusieurs priorités sont envisageables pour le secteur de la gare :

- faciliter tous les déplacements sans voiture vers et depuis la gare,
- faciliter le stationnement des voitures pour ne pas saturer les trottoirs du quartier,
- intensifier les usages du quartier de la gare avec l'arrivée de nouveaux habitants.

## Piste 4 : favoriser le développement d'un lieu chaleureux pour se retrouver

Le diagnostic a fait remonter le manque de lieux pour se retrouver dans le centre de Bassens : un café, une brasserie, un salon de thé, etc.

3 options sont proposées, en faisant varier l'emplacement, la forme et le programme :

- installer aux beaux jours un café temporaire sur l'esplanade de la mairie,
- installer un lieu convivial dans un local donnant sur la place de la commune de Paris,
- installer un tiers-lieu à la gare.

## Piste 5 : réaménager les routes pour un meilleur partage de l'espace et une meilleure gestion environnementale

Avec la montée en puissance du train, le futur Bus à haut niveau de service et le tramway, le nombre de marcheurs et de cyclistes devrait augmenter. Encore faut-il pouvoir se promener ou faire du vélo facilement. Certaines voiries pourraient être réaménagées pour faire plus de place aux déplacements sans voiture. Ces réaménagements seraient également l'occasion d'intégrer davantage la nature en ville.

Voici les 3 grands types d'interventions :

- réduire l'emprise des voiries résidentielles pour laisser plus de place à la nature et aux espaces plantés,
- faire plus de place aux mobilités douces sur les voies de transit,
- créer des espaces de pause dans les rues en pente, pour avancer à son rythme.

# C - LES RETOURS DE LA CONCERTATION

Au cours de la concertation et de l'avancée des études, des pistes de travail plus concrètes ont pu être testées. C'est le cas de la transformation de la place de la Commune de Paris. Lors des ateliers du 17 avril, du 6 et du 15 mai, des aménagements ont été proposés aux participants :

- la piétonisation de la rue Henri Dunant,
- la construction de façades plus urbaines sur l'avenue Saint-Exupéry et la rue du Président Coty

## COMPTE-RENDU DE L'ATELIER DU 17 AVRIL

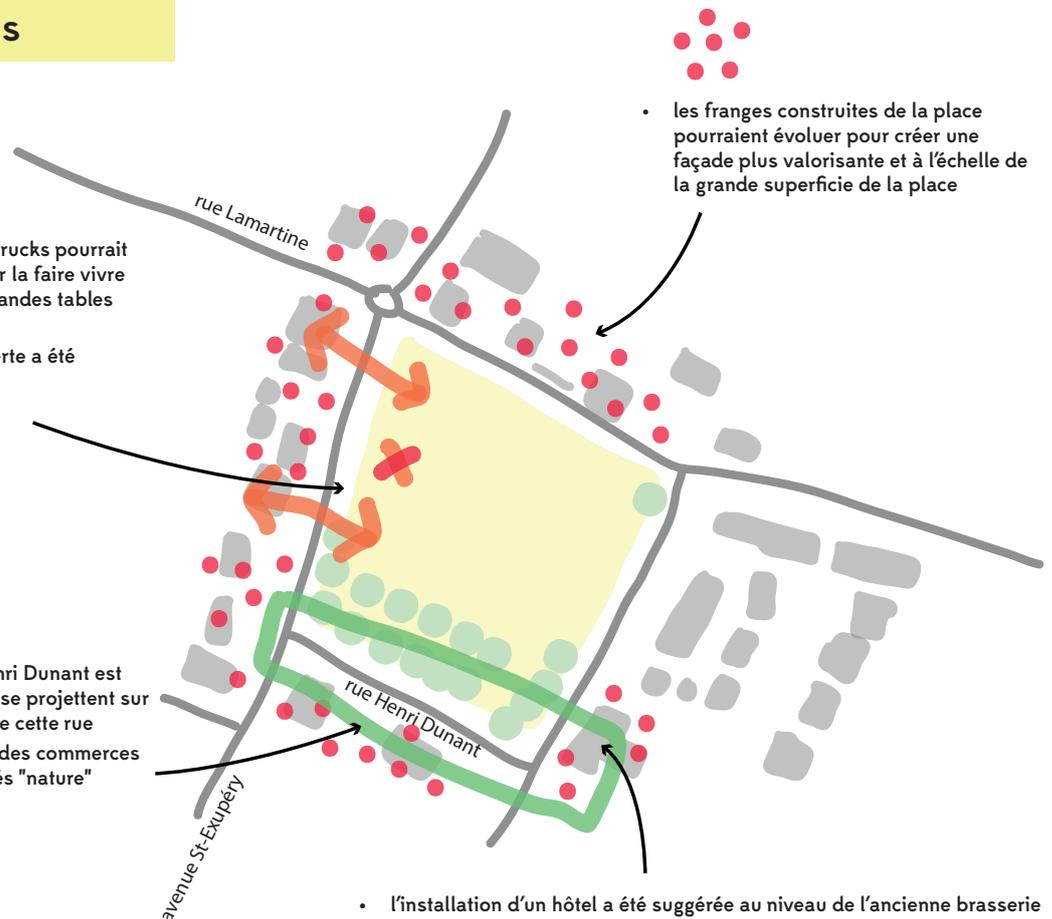
### pistes de réflexions



- un espace destiné aux food-trucks pourrait être imaginé sur la place pour la faire vivre le soir avec installation de grandes tables collectives
- l'installation d'une halle ouverte a été évoquée



- la piétonisation de la rue Henri Dunant est appréciée et les participants se projettent sur un espace convivial le long de cette rue
- une situation favorable pour des commerces et des aménagements orientés "nature"



- les franges construites de la place pourraient évoluer pour créer une façade plus valorisante et à l'échelle de la grande superficie de la place

- l'installation d'un hôtel a été suggérée au niveau de l'ancienne brasserie

compte-rendu de l'atelier dédié à l'avenir de la place de la Commune de Paris (17 avril 2024)

# C - LES RETOURS DE LA CONCERTATION

## Les retours de la concertation

### La construction de logements doit s'intégrer dans l'environnement actuel

Les participants ont conscience qu'il faudra construire de nouveaux logements, notamment pour prendre en compte les trajectoires résidentielles des Bassenais et des futurs Bassenais. Certes Bassens est une ville pavillonnaire mais elle a besoin de petits logements pour des personnes âgées, des jeunes actifs, des personnes seules, bien situés, adaptés et accessibles.

L'important sera de les construire près des services (commerces, transports), prioritairement sur les dents creuses existantes et en prenant soin d'une intégration architecturale adaptée (hauteur limitée, matériaux qualitatifs).

### Les pourtours de la place de la Commune de Paris pourraient évoluer pour en faire un lieu de vie plus intense

Les personnes rencontrées se sont montrées favorables à la transformation du secteur de la place de la Commune de Paris pour en faire un lieu de vie plus animé et plus intense. Ils ont mis en avant le besoin de faire évoluer avant tout les pourtours de la place (car il est très difficile d'animer la place en elle-même).

La piste de la piétonnisation de la rue Henri Dunant a eu du succès car elle a ouvert des perspectives dans l'aménagement d'un espace calme et végétalisé propice aux rendez-vous du quotidien et à l'installation d'un café.

L'aménagement du talus entre l'avenue Saint-Exupéry et la place est également une priorité pour les personnes rencontrées. Cela pourrait devenir un lieu plus ouvert et plus dynamique en installant par exemple un espace pour les food-trucks ou un totem reconnaissable.

Pour certains, les façades actuelles ne sont pas celles d'une place urbaine. Un travail sur les façades de l'avenue Saint-Exupéry et de la rue du Président Coty serait intéressant pour donner une nouvelle dimension à la place. Des petits immeubles avec des commerces en rez-de-chaussée sont privilégiés.

Enfin, le secteur de l'ancienne brasserie est un espace de projet identifié par tout le monde. Pour autant, faut-il réouvrir le lieu à l'identique ou le transformer radicalement ? La concertation n'a pas fait ressortir une option particulière.

# C - LES RETOURS DE LA CONCERTATION

L'animation au quotidien doit être plus importante mais il faut être réaliste sur les marges de manoeuvre dans le centre de Bassens.

Plusieurs habitants, et notamment les plus récents et les plus jeunes, ont manifesté l'envie d'avoir un centre plus animé au quotidien. Cette animation passerait avant tout par :

- l'ouverture d'un lieu de vie convivial (café, brasserie),
- une offre commerciale plus développée (notamment restauration),
- la capacité à faire vivre les espaces publics du centre.

Il est admis collectivement qu'il sera difficile de transformer radicalement l'animation du centre-ville. Les pistes d'amélioration citées précédemment semblent être les plus réalistes à mettre en place à court et moyen terme. Cela pourrait prendre par exemple la forme d'un espace pour les food-trucks autour d'un petit espace public chaleureux autour de la place de la Commune de Paris.

**Un meilleur partage de l'espace public pourrait faciliter les déplacements sans voiture.**

Trop de trottoirs sont occupés par des voitures qui stationnent et gênent la circulation des piétons, des cyclistes, des personnes en fauteuil, etc. C'est notamment le cas sur l'avenue Lucien Victor Meunier qui mène à la gare. Un meilleur partage des voies permettrait de faciliter le développement des mobilités sans voiture et l'accès aux transports en commun (gare et tramway A).

**Un besoin en stationnement à ne pas sous-estimer**

Selon plusieurs participants, Bassens n'est pas une commune du centre de l'agglomération, la voiture y est encore très présente. Un nombre de places de stationnement adapté pour les nouveaux logements est apparu comme une nécessité pour les participants des ateliers.

# D- PRISE EN COMPTE PAR LA MAÎTRISE D'OUVRAGE & CONCLUSION

La concertation réglementaire liée à l'étude sur l'avenir du centre de Bassens a fait remonter assez peu de commentaires (dans leur nombre et leur diversité).

On peut l'expliquer par différents éléments :

- les participants n'ont pas pu s'exprimer sur des éléments très concrets (étude préalable avec identification de pistes de réflexion),
- les propositions présentées ont été globalement bien acceptées par les personnes rencontrées.

La concertation n'a donc pas fait remonter de désaccords. Elle a confirmé différentes hypothèses de travail identifiées dans l'étude.

Compte-tenu du manque d'éléments concrets présentés, une nouvelle phase de concertation sur la base d'un projet d'aménagement plus formalisé pour le centre de Bassens pourra être mise en place pour évaluer correctement son adéquation avec les attentes de la population.

# ANNEXES

## 1 - Délibération sur l'ouverture et les modalités de la concertation

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 7 février 2025</b>	<b>N° 2025-50</b>

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT  
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOULET  
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY  
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Françoise FREMY  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON  
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER  
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN  
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI  
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC  
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27  
M. Stéphane MARI à partir de 15h27

### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

### **EXCUSE(S) :**

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

# ANNEXES

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 7 février 2025</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de l'Urbanisme Service Projet Urbain	<b>N° 2025-50</b>

---

## **BASSENS - Etude centre bourg élargi - Ouverture de la concertation et définition de ses modalités - Décision - Autorisation**

---

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

### **I. Rappel du contexte**

En 2024, Bordeaux Métropole et la ville de Bassens ont engagé une réflexion élargie sur le centre-bourg de la commune avec pour ambition de réaménager les espaces publics, d'améliorer les mobilités et la convivialité, de redynamiser les commerces et services de proximité et de changer l'image de son centre au travers d'une opération d'aménagement développant une offre de logement complémentaire adaptée à l'échelle, l'identité et l'histoire de la ville. Cette ambition répond à la fois aux enjeux de revitalisation du centre-bourg, étendu au secteur de la place de la Commune de Paris, ainsi qu'aux enjeux de transformation du quartier de gare autour du pôle d'échange multimodal lié au projet du RER métropolitain, aux grands projets de mobilité en cours (BEX, ReVE) et à la mise en œuvre de l'OIM Arc Rive droite au travers de la transformation de l'ancien site Lafon (projet Inno Garonne).

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole a confié à la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) une mission sur le développement du centre de Bassens autour des trois polarités du centre-bourg, de la place de la Commune de Paris et du secteur de la gare afin de définir, sous la forme d'un plan-guide, les orientations opérationnelles à mettre en œuvre pour dessiner la ville de demain. Dans le cadre de cette mission, une démarche volontariste de concertation s'appuyant sur une approche participative innovante par le biais de la culture a d'ores et déjà été initiée afin d'accompagner les habitants, riverains et usagers dans la compréhension des enjeux de transformation du centre.

Dans la continuité de cette démarche, conformément aux dispositions des articles L.103-2 et L.103-3 du Code de l'urbanisme, il convient aujourd'hui de procéder à l'organisation d'une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, avant qu'il soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

### **II. Les objectifs du projet**

Le projet poursuit les principaux objectifs suivants :

- renforcer la lisibilité du centre de Bassens, entre centre-bourg « administratif » et polarité commerciale de la place de la Commune de Paris, et son attractivité,
- articuler ville « productive » et ville « résidentielle » au travers de la mutation du quartier de la gare,

# ANNEXES

- renforcer et rééquilibrer l'offre de logements et adapter le besoin en équipements,
- introduire de nouvelles façons d'habiter dans un centre-bourg caractérisé à la fois par un habitat dense patrimonial et un habitat pavillonnaire,
- préserver le patrimoine arboré existant en vue de reconstituer des trames vertes en lien avec le grand paysage des coteaux.

### **III. Les objectifs de la concertation**

La concertation a pour but de permettre aux parties prenantes, habitants, associations locales et toute autre personne concernée par ce projet :

- d'accéder aux informations relatives au projet,
- de donner un avis sur les enjeux liés au projet, son opportunité, les objectifs poursuivis et ses caractéristiques principales,
- de formuler le cas échéant des observations ou propositions sur ce projet.

# ANNEXES

## IV. Les modalités de la concertation

La concertation lancée par Bordeaux Métropole et conduite par La Fab, s'effectuera en étroite association avec la commune de Bassens et se déroulera pendant toute la durée des études d'élaboration du plan guide.

La date de lancement de la concertation fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- publication du lancement par voie de presse et sur le site internet de la participation de la métropole <http://participation.bordeauxmetropole.fr>,
- pendant toute la durée de la concertation : affichage à la mairie de la commune de Bassens, à l'accueil du Pôle Territorial Rive Droite, à l'accueil de Bordeaux Métropole.

Durant toute la durée de la concertation, le dossier de concertation sera mis à la disposition du public :

- sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole <http://participation.bordeaux-metropole.fr>,
- aux jours et heures habituels d'ouverture :
  - à l'accueil de la mairie de Bassens,
  - dans les locaux de Bordeaux Métropole, à l'accueil du Pôle Territorial Rive Droite, 1 Rue Romain Rolland, 33310 Lormont et à l'accueil de la Cité Municipale 4 rue Claude Bonnier 33 000 Bordeaux.

Le dossier de concertation comprendra notamment :

- une notice explicative présentant synthétiquement les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis et les caractéristiques principales,
- un plan de situation,
- un plan de périmètre d'étude,
- la présente délibération.

Ce dossier de concertation dématérialisé et papier sera mis à jour en tant que de besoin, suivant l'avancement de l'étude du projet d'aménagement. Le public sera tenu informé du versement des compléments au dossier de concertation via une information sur le site internet de la participation et un affichage sur les lieux de consultation du dossier.

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé ouvert sur le site internet <http://participation.bordeauxmetropole.fr>,
- sur le registre papier tenu à la disposition du public à la mairie de la commune de Bassens, à l'accueil du Pôle Territorial Rive Droite, à l'accueil de Bordeaux Métropole.

Seront également organisés durant le temps dédié à la concertation les événements suivants :

- deux réunions publiques, de lancement et clôture,
- deux ateliers participatifs et contributifs.

L'information relative à ces événements sera assurée par publication sur le site internet dédié à la participation de Bordeaux Métropole.

## V. Clôture et bilan de la concertation

La date de clôture de la concertation sera précisée par la Présidente de Bordeaux Métropole et fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- publication par voie de presse et sur le site internet <http://participation.bordeauxmetropole.fr>,
- affichage à la mairie de la commune de Bassens.

# ANNEXES

A l'issue de la concertation, un bilan sera présenté au Conseil de Bordeaux Métropole qui en délibèrera. Ce bilan sera ensuite tenu à la disposition du public sur le site internet participatif de Bordeaux Métropole ainsi qu'à la mairie de la commune de Bassens.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

## **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5217-2,

**VU** la délibération métropolitaine n°2023-103 du 31 mars 2023 instaurant un périmètre de prise en considération

**VU** le périmètre de projet ci-annexé,

**CONSIDERANT** qu'il est dès à présent nécessaire d'organiser une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les enjeux et les orientations du projet de centre bourg de Bassens, de mettre en mesure le public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

## **DECIDE**

**Article 1 :** de procéder à une concertation en application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme sur le projet d'aménagement du centre bourg de Bassens.

**Article 2 :** d'approuver les objectifs poursuivis par le projet, précisés en partie II de la présente délibération.

**Article 3 :** d'approuver les modalités de la concertation telles que décrites dans la présente délibération.

**Article 4 :** d'autoriser Madame la Présidente à fixer la date de lancement effectif et de clôture et à préciser les objectifs et les modalités de la concertation.

**Article 5 :** d'afficher la présente délibération pendant un mois en mairie de Bassens et dans les locaux de Bordeaux Métropole (Pôle Territorial Rive Droite et Cité Municipale) et de procéder à une mesure de publicité par voie de presse.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

# ANNEXES

## 2 - Arrêté d'ouverture de la concertation



Rendu exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du CGCT  
ARRETE DE CONCERTATION (HORS PLU)

N°25METAJPP00242

du 11 Mars 2025

Reçu à la préfecture de Gironde le	Mis en ligne le	Affiché au siège le

Direction Générale de l'Aménagement  
Direction de l'Urbanisme  
Service du projet urbain

### ARRÊTÉ DE BORDEAUX METROPOLE

**OBJET :** Bassens – Etude du centre bourg élargi – Ouverture de la concertation réglementaire

**Vu** les articles L 103-2 et suivants et R103-1 du Code de l'urbanisme,

**Vu** la délibération 2025-50 du 07 février 2025 portant l'ouverture d'une concertation pour l'étude de centre-bourg élargi situé à Bassens,

**Vu** les articles 3 et 4 de ladite délibération approuvant les modalités de cette concertation et autorisant Madame la Présidente à prendre toutes les décisions nécessaires à sa mise en place,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'organiser une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les orientations de l'étude du centre-bourg élargi de Bassens, de mettre en mesure le public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

**Considérant** que la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n'ayant pas précisé la date d'ouverture de cette concertation, il revient à la Présidente de la fixer,

**Considérant** que la Présidente peut également préciser les modalités de la concertation,

### La Présidente de Bordeaux Métropole

#### ARRÊTE

##### Article 1 DATE D'OUVERTURE DE LA CONCERTATION

L'ouverture de la concertation relative à l'étude du centre-bourg élargi de Bassens est fixée au 03 avril 2025.

##### Article 2 INFORMATION DU PUBLIC

Le public sera informé de cette date et des modalités de la concertation par un avis publié dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage sur la commune de Bassens, au Pôle Territorial Rive Droite de Bordeaux

N°25METAJPP00242

du 11 Mars 2025

Métropole, à la Cité Municipale et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

### **Article 3 RECUEIL DES AVIS DU PUBLIC**

Le public sera informé des dates de réunions publiques par voie d'affichage sur la commune de Bassens, au Pôle Territorial Rive Droite de Bordeaux Métropole, à la Cité Municipale et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole, le



**La Présidente de Bordeaux Métropole  
Christine BOST**

## 3 - Avis d'information d'ouverture de la concertation



### AVIS DE LANCEMENT DE LA CONCERTATION

Lancement de la concertation réglementaire sur l'étude du centre-bourg élargi à Bassens

-----

Le public est informé que, par délibération n°2025-50 en date du 07 février 2025 et par arrêté N°25METAJPP00242 de la Présidente de Bordeaux Métropole, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir une concertation réglementaire en application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme sur l'étude du centre-bourg élargi de Bassens. La concertation a pour but de permettre aux habitants, associations locales et toute autre personne concernée par ce projet :

- D'accéder aux informations relatives au projet d'aménagement,
- De donner un avis sur les enjeux liés au projet, son opportunité, les objectifs poursuivis et ses caractéristiques principales,
- Et le cas échéant de formuler ses observations ou propositions sur ce projet.

Cette consultation se déroulera à **compter du jeudi 03 avril 2025 à 9h.**

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront respectivement déposés :

- En mairie de Bassens, à l'Hôtel de Ville, 42 avenue Jean Jaurès, 33530 Bassens,
- Au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole situé 1 Rue Romain Rolland, 33310 Lormont,
- A l'accueil de Bordeaux Métropole, à l'accueil de la Cité Municipale 4 rue Claude Bonnier 33 000 Bordeaux.

Ce dossier sera tenu à la disposition du public qui pourra formuler ses observations ou suggestions éventuelles sur les registres prévus à cet effet, à compter du jeudi 03 avril 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la concertation, ainsi que sur le site internet de Bordeaux Métropole : <http://participation.bordeaux-metropole.fr>.

Le public sera en outre informé, le plus tôt possible, du versement d'éventuelles pièces complémentaires au dossier de présentation.

D'autre part, le public est invité à la **première réunion publique** qui permettra de présenter l'étude urbaine et ses premiers résultats, ainsi que le déroulement de la démarche de concertation :

**Le jeudi 03 avril 2025, de 18h à 19h, à la salle des fêtes de Bassens, 25 avenue Jean Jaurès, 33530 Bassens (détails sur le site de la participation Bordeaux Métropole).**

La publicité de clôture de cette concertation sera annoncée par voie de presse avant délibération du Conseil de Bordeaux Métropole visant à en approuver le bilan.

## 4 - Flyer distribué



# Étude urbaine du centre de Bassens : du diagnostic au projet

## concertation réglementaire

Suite au diagnostic réalisé entre novembre 2024 et février 2025, la Ville de Bassens, Bordeaux Métropole et La Fab lancent une nouvelle étape de réflexion collective autour du projet pour le centre de Bassens.

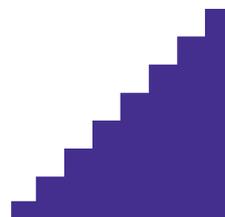
Quelles sont les hypothèses à explorer et à privilégier pour les évolutions du centre de Bassens concernant ses espaces publics, son animation et ses capacités d'accueil de nouveaux habitants ?

Donnez votre avis à partir du 3 avril 2025 via :

- les registres à l'hôtel de ville de Bassens, à la Cité Municipale de Bordeaux et au Pôle Territorial Rive Droite
- le site internet de Bordeaux Métropole : <http://participation.bordeaux-metropole.fr/>
- l'adresse mail : [permanencebassens@gmail.com](mailto:permanencebassens@gmail.com)

Ne pas jeter sur la voie publique

<http://bassens-centre.fr/>



# ANNEXES

## 5 - Avis d'information de clôture de la concertation



### AVIS DE CLOTURE DE LA CONCERTATION

Clôture de la concertation réglementaire sur l'étude du centre-bourg élargi à  
Bassens

-----

Le public est informé que, par délibération n°2025-50 en date du 07 février 2025 et par arrêté N°25METAJPP00667 de la Présidente de Bordeaux Métropole, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé de clôturer la concertation réglementaire en application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme sur l'étude du centre-bourg élargi de Bassens.

Le déroulé de cette concertation avait pour objectif de tenir informé la population et de lui permettre de donner son avis sur l'étude du centre-bourg élargi de Bassens. Pour cela des dossiers de présentation et des registres ont été mis à disposition. De plus, plusieurs temps d'échanges ont été réalisés. Considérant l'ensemble de ces éléments, la concertation réglementaire peut être clôturée.

Cette concertation sera clôturée à **compter du vendredi 12 septembre 2025 à 16h.**

Les dossiers de présentation du projet et les registres de concertation déposés dans les lieux suivant seront aussi clôturés :

- En mairie de Bassens, à l'Hôtel de Ville, 42 avenue Jean Jaurès, 33530 Bassens,
- Au Pôle territorial rive droite de Bordeaux Métropole situé 1 Rue Romain Rolland, 33310 Lormont,
- A l'accueil de Bordeaux Métropole, à l'accueil de la Cité Municipale 4 rue Claude Bonnier 33 000 Bordeaux.

Il en est de même pour la page de concertation disponible sur le site internet de Bordeaux Métropole : <http://participation.bordeaux-metropole.fr>.

A l'issue de la concertation, un bilan de cette dernière sera réalisé avant de faire l'objet d'une délibération en Conseil Métropolitain. Il sera ensuite tenu à la disposition du public sur le site internet participatif de Bordeaux Métropole ainsi qu'à la mairie de Bassens et au siège de Bordeaux Métropole.

Christine BOST  
Présidente de Bordeaux Métropole

# ANNEXES

## 6 - Arrêté de clôture de la concertation



Rendu exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du CGCT  
ARRETE DE CONCERTATION (HORS PLU)

N°25METAJPP00667

du 11 Août 2025

Reçu à la préfecture de Gironde le	Mis en ligne le	Affiché au siège le
27 AOUT 2025	27 AOUT 2025	27 AOUT 2025

Direction Générale de l'Aménagement  
Direction de l'Urbanisme  
Service du projet urbain

### ARRÊTÉ DE BORDEAUX METROPOLE

**OBJET :** Bassens – Etude du centre bourg élargi – Décision de clôture de la concertation réglementaire

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5217-2,

**Vu** les articles L 103-2 et suivants et R103-1 du Code de l'urbanisme,

**Vu** la délibération 2025-50 du 07 février 2025 portant l'ouverture d'une concertation pour l'étude de centre-bourg élargi situé à Bassens,

**Vu** les articles 3 et 4 de ladite délibération approuvant les modalités de cette concertation et autorisant Madame la Présidente à prendre toutes les décisions nécessaires à sa mise en place, et notamment à en fixer la date de clôture,

**Considérant** qu'il convient désormais de clôturer et dresser le bilan de cette concertation ouverte depuis le 03 avril 2025,

**Considérant** que l'ensemble des conditions nécessaires à la participation du public ont été réunies,

**La Présidente de Bordeaux Métropole**

### ARRÊTE

#### Article 1 CLOTURE DE LA CONCERTATION

La concertation relative à l'étude du centre-bourg élargi de Bassens, ouverte depuis le 03 avril 2025, sera clôturée le 12 septembre 2025 à 16h.

#### Article 2 CLOTURE DES PARTICIPATIONS

La page relative au projet cité en objet sur le site de la participation de Bordeaux Métropole et les registres disponibles dans les locaux de Bordeaux Métropole, au Pôle Territorial Rive Droite et à l'accueil de la Cité Municipale, ainsi qu'en Mairie de Bassens, seront clôturés à partir du 12 septembre 2025 à 16h.

## **Article 3 PUBLICITE**

Le public sera informé de la date de clôture de cette concertation par la publication d'un avis de clôture de concertation publique dans un journal local à large diffusion et par voie d'affichage de l'avis à la mairie de la commune de Bassens, au Pôle territorial Rive Droite, à l'accueil de la Cité Municipale, et sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole.

## **Article 4 CONTRÔLE DE LEGALITE**

En application de l'article L2131-2 du CGCT, le présent arrêté sera transmis au contrôle de légalité.

## **Article 5 FORMALITES DE PUBLICITE ET D'ENTREE EN VIGUEUR DE L'ACTE**

Le présent acte sera mis en ligne sous forme électronique sur le site internet de Bordeaux Métropole.

## **Article 6 VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

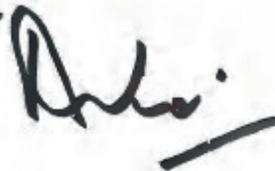
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente de Bordeaux Métropole, dans le délai maximum de deux mois à compter de l'accomplissement de ses formalités de publicité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être également introduit devant le juge administratif, dans un délai maximum de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité de l'arrêté ou du rejet du recours gracieux par l'Administration.

Fait à Bordeaux, au siège de Bordeaux Métropole, le 12 août 2025

Pour la Présidente et par délégation,

Andréa Kiss



# ANNEXES

## 7 - Exposition de restitution intermédiaire de la concertation le 25 juin 2025

**FAB**  
Bassens  
Centre-bourg

### Concertation

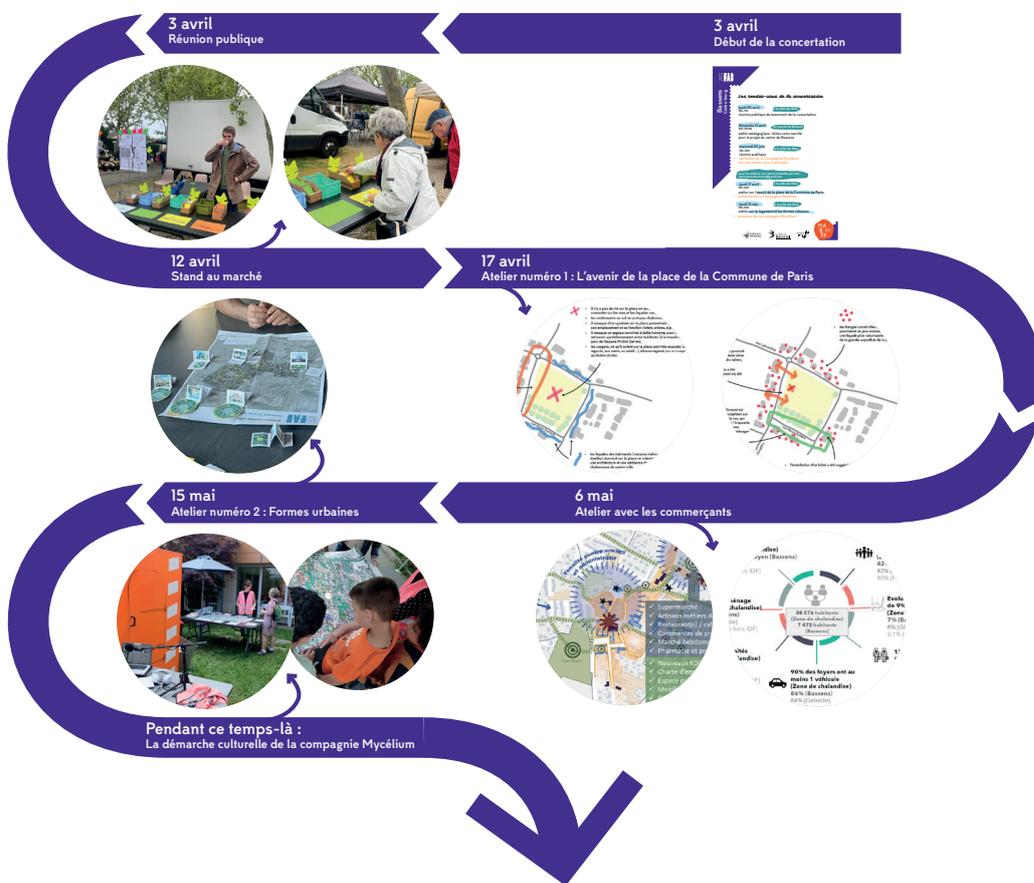


Lancée en fin d'année 2024, le projet urbain « Pensons ensemble la ville de demain » a pour objectif, à travers l'aménagement du centre-bourg, de répondre aux besoins en logements, en services et équipements, en espaces publics de tous les habitants et usagers de Bassens.

#### Le déroulé de la concertation

La concertation réglementaire sur l'avenir du centre de Bassens a démarré le 3 avril 2025 et se clôturera à la rentrée de septembre. Elle se déroule en parallèle de l'étude urbaine afin de donner la possibilité aux habitants et aux acteurs locaux de s'exprimer sur de grandes options pour le territoire et d'intégrer leurs remarques au dessin du projet.

En complément de la mise à disposition du dossier de concertation avec les éléments de contexte et les enjeux (également accessible depuis le site de la participation de Bordeaux Métropole et sur le site bassens-centre.fr), la Fab a organisé, avec l'agence « deux degrés », plusieurs temps de travail sur les sujets de l'aménagement de la place de la Commune de Paris et sur « habiter » Bassens. Voici la synthèse des éléments recueillis lors de cette phase d'ateliers.



**LES CONTRIBUTIONS RECUEILLIES LORS DE CETTE CONCERTATION SERONT ANALYSÉES ET PRISES EN COMPTE DANS LE CADRE DE LA POURSUITE DU PROJET.**



## Concertation

### Qui avons-nous rencontré lors de la concertation ?

En fonction des profils des habitants rencontrés, les attentes changent, le regard sur la commune également.

- des habitants de longue date
- de nouveaux arrivants venant du centre de Bordeaux pour se mettre au vert
- des habitants des communes voisines
- de jeunes actifs et des seniors célibataires
- des personnes âgées à la recherche d'un appartement plus pratique que leur grande maison
- des retraités attachés à leur maison
- des familles avec enfants, petits et grands
- des promeneurs
- des commerçants
- des clients assidus du marché du dimanche matin

### Que nous ont-ils dit ?

La concertation a fait ressortir deux postures principales par rapport à l'évolution du centre de la commune qui résonnent avec les enjeux mis en lumière par l'étude urbaine :

**avant tout :**

préserver les grands équilibres du cadre de vie de Bassens

**mais aussi :**

trouver les moyens de redynamiser le centre-bourg, de créer davantage de rendez-vous collectifs



Ce qui se traduit par deux grandes aspirations pour le projet du centre de Bassens



## Concertation

### 1 - Faire évoluer le centre de Bassens tout en préservant ses grands équilibres

#### Privilégier des logements adaptés aux besoins et à l'identité locale

##### Rappel des enjeux

- Respecter l'identité locale
- Loger les Bassenais en fonction de leurs besoins et de leurs moyens
- Participer à l'effort collectif pour loger dans de bonnes conditions les habitants de la métropole
- Imaginer des formes urbaines compatibles avec une emprise limitée au sol

##### Ce que les habitants nous ont dit

Penser des logements bien intégrés dans l'environnement (en fonction des bâtiments alentour, des éléments patrimoniaux, des vues).

Imaginer une offre pour héberger les étudiants, les personnes âgées ou les jeunes actifs par exemple au plus près des services (commerces, transports).



Privilégier les constructions sur les dents creuses existantes du centre-ville.

Les nouveaux bâtiments, notamment dans le centre, doivent s'inspirer de l'architecture locale (pierres blondes par exemple).

#### Développer une offre d'animation adaptée aux habitudes des Bassenais

##### Rappel des enjeux

- Maintenir l'offre commerciale existante et la conforter avec de nouveaux commerces de proximité
- Créer un nouveau lieu convivial pour se retrouver entre habitants (café, brasserie)
- Travailler la complémentarité et l'articulation entre l'existant et les nouvelles modalités d'animations

##### Ce que les habitants nous ont dit

Il faut retrouver des lieux conviviaux dans le centre-ville.

Il y a un grand vide depuis la fermeture de la brasserie du marché.

Bassens est une ville calme.

Le centre-ville est vide d'habitants, si l'on veut activer des commerces et services il faut des gens dans la ville et donc qu'ils puissent se loger.



Beaucoup de Bassenais ont leurs habitudes en dehors de la commune (courses, loisirs). Ce ne sera pas simple de les faire changer.

Le commerce a besoin de stationnement !

La place de la Commune de Paris est trop grande pour être conviviale.

#### Favoriser un meilleur partage des rues et des trottoirs

##### Rappel des enjeux

- Favoriser la montée en puissance des mobilités sans voiture (marche, vélo, bus express, RER métropolitain)
- Adapter les espaces publics aux changements climatiques (gestion de la chaleur, gestion de l'eau)
- Prendre en compte le vieillissement pour l'aménagement des espaces publics
- Prendre en compte le relief et la topographie de Bassens

##### Ce que les habitants nous ont dit

Continuer à végétaliser dès que possible !

Trouver des solutions pour gérer le stationnement dans les quartiers résidentiels.

Il manque de navettes pour aller à la gare, au tramway ou aux centres commerciaux.



Laisser de la place sur les trottoirs pour les piétons.

Il faut imaginer de nouveaux logements avec des places de stationnement dédiées.

Il faut élargir des trottoirs entre les écoles, la place du marché et pour aller à la gare.

## Concertation

### 2 - Imaginer un projet ambitieux autour de la place de la Commune de Paris

L'étude en cours a identifié le secteur de la place de la Commune de Paris comme un espace de projet majeur pour le centre-bourg. Certains signaux montrent des possibilités d'évolution à moyen terme. Et les acteurs du projet comme les habitants s'accordent sur la nécessité de dynamiser ce lieu identitaire pour Bassens.

Dans le cadre de la concertation, nous avons testé différentes hypothèses :

- renforcer cette polarité commerciale en priorité car c'est le lieu le plus adapté du centre de Bassens,
- préserver le marché et le stationnement mais imaginer un renouvellement des pourtours de la place avec notamment la piétonisation de la rue Henri Dunant et un réaménagement plus convivial pour l'avenue Saint-Exupéry,
- étudier les possibilités de donner une façade urbaine à l'échelle de la place, mêlant commerces et logements.

Ces hypothèses ont été discutées avec des habitants et des commerçants lors des ateliers du 17 avril et du 6 mai. Ils se sont montrés intéressés par les pistes de travail, notamment sur les évolutions des rues autour de la place. Voici leurs principaux retours :

